

De la
naissance
à 3 ans

les démarches

les structures

les services

Guide

à l'usage
des parents et des
futurs parents

ÉDITION 2009

VILLE DE
Brest



Sommaire

<u>Devenir parents</u>	<u>4</u>
<u>Quelle formule de garde choisir ?</u>	<u>12</u>
<u>Les accueils par quartier</u>	<u>23</u>
<u>Lieux d'échanges</u>	<u>38</u>
<u>Les autres lieux d'éveil</u>	<u>41</u>
<u>À petits pas vers la maternelle</u>	<u>45</u>
<u>Adresses utiles</u>	<u>48</u>



Éditorial

Les familles d'aujourd'hui sont diverses et apportent à la ville la richesse de cette diversité. Quelles que soient les formes qu'elles prennent, accueillir un nouvel enfant dans une famille reste toujours un moment fort.

Dès avant la naissance et tout au long de l'enfance, de multiples services existent dans nos villes pour être aux côtés des parents et futurs parents. C'est particulièrement vrai à Brest. Même si tous ne relèvent pas de la volonté et de la responsabilité de la Ville, nous sommes très attachés à les bien faire connaître, à les accompagner, à les améliorer, à les développer pour donner au plus grand nombre l'envie et la joie d'être parents à Brest. Nous y sommes attentifs aussi car ils sont essentiels pour permettre aux petits Brestoises et Brestois de s'épanouir dans la ville dès leur plus jeune âge.

Bien au-delà d'une simple question de garde, nous avons l'ambition d'amener tous ces dispositifs d'aide aux parents à prendre en compte, chacun à leur manière, la dimension d'accueil éducatif pour en faire de véritables temps de socialisation, de découverte et d'apprentissage adaptés aux jeunes enfants. Nous sommes aussi très vigilants sur les questions d'inégalités initiales et attentifs aux dispositifs et actions à mettre en œuvre : modalités d'accès aux services, tarifs... pour les corriger.

Vous trouverez, dans ce guide préparé par le service petite enfance de la Ville de Brest avec l'aide des services de la Caisse d'Allocations Familiales et du Conseil Général du Finistère, de multiples renseignements sur les différentes situations ou questions que chacun, en tant que parent, peut se poser. Ce guide est aussi une forme d'inventaire de ce qui existe à Brest en direction des familles de jeunes enfants.

Au-delà de tous ces services, et de notre action politique quotidienne afin de renforcer l'offre et de la diversifier, faire de Brest une ville agréable aux enfants et aux familles, passe aussi par une attention forte à la qualité des espaces publics et de tous ces lieux qui, dans la ville, permettent aux enfants et aux familles de se rencontrer, de partager des moments forts. Cela aussi fait partie de notre engagement en faveur de la petite enfance à Brest.

François CUILLANDRE
Maire de Brest



Devenir
parents

Vous êtes parents ou futurs parents



Le service de la Petite Enfance de la Ville de Brest a élaboré cette brochure pour vous aider dans votre rôle.

Vous y trouverez l'essentiel des informations concernant :

- > les démarches à entreprendre,
- > les modes de garde et les structures d'accueil sur la Ville et les quartiers,
- > les dispositifs d'accompagnement et de soutien.

À votre écoute :

→ **le Service Petite Enfance de la Ville de Brest**

Centre d'affaires de Coat-ar-Guéven
3, rue Duplex - Brest - 02 98 00 86 28

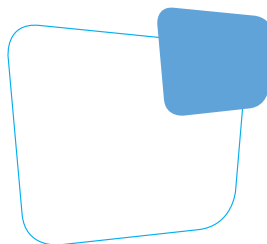
→ **les quatre Relais d'accueil parents Assistantes Maternelles installés dans les mairies de quartier.**

RAM Rive Droite Mairie de Quartier des Quatre Moulins
200 rue Anatole France 02 98 00 85 67
ram.quatremoulins@mairie-brest.fr

RAM de l'Europe Mairie de Quartier de l'Europe
31 rue St Jacques 02 98 00 85 68
ram.europe@mairie-brest.fr

RAM de Bellevue Mairie de Quartier de Bellevue
25 rue Napoléon III 02 98 00 85 15
ram.bellevue@mairie-brest.fr

RAM de St Marc Mairie de Quartier de St Marc
124 rue de Verdun 02 98 00 85 66
ram.saint-marc@mairie-brest.fr



La ville de Brest

L'état civil

Les premières démarches concernent l'état civil de l'enfant.

> Déclarer et reconnaître son bébé

La déclaration de naissance

La déclaration de naissance se fait à la mairie du lieu de naissance.

À Brest, elle peut être effectuée à la mairie centrale ou dans les mairies de quartier de Lambézellec et de l'Europe.

La déclaration doit avoir lieu dans les 3 jours qui suivent l'accouchement.

Le jour de l'accouchement n'est pas compté dans ce délai. Si le dernier jour est un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, le délai est prolongé jusqu'au 1^{er} jour ouvrable suivant.

Généralement, les maternités indiquent la date limite pour faire la déclaration de naissance. Elle doit être faite par le père ou toute personne ayant assisté à l'accouchement. En pratique, il est admis que cette déclaration soit faite par d'autres personnes, la mère, ou des proches de la famille.

Se munir :

- > du certificat médical d'accouchement remis par l'hôpital ou la maternité
- > de la pièce d'identité du ou des parents
- > du livret de famille si les parents en possèdent un
- > de l'acte ou des actes de reconnaissance anticipée
- > de la déclaration de choix de nom, signée par les deux parents si les parents souhaitent choisir le nom de leur enfant et que les conditions de choix sont réunies.
- > du certificat de coutume (*) pour les ressortissants étrangers qui souhaitent que le nom de leur enfant soit déterminé en application de la loi de leur pays.

** Le certificat de coutume est un document indispensable pour vérifier les règles de transmission du nom dans le pays d'origine.*



Lorsque le formulaire de choix de nom est déposé en mairie et les actes signés, le choix devient irrévocable.

Pour des informations plus précises, s'adresser au bureau des naissances de la mairie au 02 98 00 81 64 ou au 02 98 00 88 04.

La reconnaissance

Elle ne concerne que les parents non mariés ou pacésés.

Établi en mairie sur les registres d'état civil, cet acte indique que vous êtes le père ou la mère d'un enfant né ou à naître.

Cette démarche se fait dans n'importe quelle mairie de France.

Vous êtes la mère : vous pouvez effectuer une déclaration de reconnaissance avant la naissance, notamment si vous souhaitez que votre enfant porte votre nom. Dans ce cas vous devez effectuer cette démarche avant le père de l'enfant.

Vous êtes le père : vous pouvez reconnaître votre enfant avant la naissance, au moment de la déclaration de naissance ou après, et ce, sans date limite.

Cependant, si votre reconnaissance a lieu après le premier anniversaire de l'enfant, vous n'avez pas l'autorité parentale conjointe.

La mairie délivre une copie de l'acte de reconnaissance que vous remettez lors de la déclaration de naissance.

Il est souvent plus facile d'effectuer ces démarches de reconnaissance avant la naissance.



Renseignements

Hôtel de Ville rue Frézier :

8h30 - 17h30 du lundi au vendredi • 9h - 12h le samedi

Juillet / Août : 8h30 - 17h (fermé le samedi)

Mairie de quartier de Lambézellec et mairie de quartier de l'Europe :

8h30 - 12h et 13h30 - 17h30 du lundi au vendredi • 9h - 12h le samedi

Juillet / Août : 9h - 17h (fermé le samedi)



La Caisse d'allocations familiales (CAF)

La CAF est aussi un partenaire essentiel de la Ville pour l'accueil du jeune enfant : elle subventionne les Relais d'Accueil Parents Assistantes Maternelles (R.A.M.), les crèches, les haltes garderies. Elle soutient le développement de l'offre d'accueil. Sa participation est liée aux ressources des familles.

La Déclaration de grossesse

C'est l'une des premières formalités à réaliser.

Il faut adresser un certificat médical à votre CAF avant la fin de la 14^e semaine de grossesse.

La CAF verse des aides directement aux familles à la naissance de l'enfant : il s'agit essentiellement de la Prestation d'Accueil du Jeune Enfant (PAJE), qui comprend :

- > une prime à la naissance ou à l'adoption
- > une allocation de base.

Des aides complémentaires sont versées suivant que vous choisissez de rester à la maison avec votre enfant ou le faites garder :

- > un complément de libre choix d'activité (CLCA),
- > un complément optionnel de libre choix d'activité (COLCA),
- > un complément de libre choix du mode de garde (CMG).

À la naissance d'un enfant, toutes les autres prestations sont réévaluées, notamment les aides au logement.

Vous trouverez les renseignements (droits, conditions d'attribution, démarches...) :

- > sur le site internet de la CAF : www.caf.fr
- > par téléphone au 0 820 25 29 10 du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 16h.
- > à l'accueil de la CAF, 1, rue de Portzmoguer, du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30.
- > pour les situations particulières, il est possible de prendre rendez-vous sur les bornes interactives de la CAF, au centre social de Pen ar Creac'h, au CDAS de Saint Pierre, à la mairie de Brest – hall d'accueil.



Le Conseil général du Finistère

La protection maternelle et infantile (PMI)

La grossesse et les premières années de l'enfant sont des moments importants. Le Conseil général du Finistère met à votre disposition un interlocuteur privilégié : le service de PMI. Celui-ci assure une mission de prévention et de promotion de la santé des futurs parents et des enfants de moins de 6 ans : information, conseil, accompagnement parental et familial, consultations médicales par un médecin ou une sage-femme. Les services, assurés par des professionnels de la santé et de la petite enfance, sont mis gratuitement à disposition des familles finistériennes, quelle que soit leur situation.

De la grossesse à la naissance

Les sages-femmes proposent aux futures mamans une information, une écoute, un soutien.

Des consultations prénatales, des séances de préparation à la naissance sont aussi dispensées dans les centres de PMI ou à domicile.

Après la naissance

Les puéricultrices accompagnent les parents dans la vie quotidienne avec l'enfant : allaitement, alimentation, hygiène, sommeil. Elles organisent également des activités d'éveil et d'accompagnement des relations parents-enfants.

La santé des enfants de 0 à 6 ans

Pour la santé et l'équilibre des enfants, une surveillance médicale préventive est indispensable. Le carnet de santé aide à suivre l'évolution et la santé de l'enfant. Il sera remis à la maternité. Les consultations infantiles, assurées par le médecin et la

puéricultrice, permettent de dépister les difficultés de santé et favorisent leur prise en charge.

Les modes d'accueil

Le Conseil général délivre l'agrément et assure le contrôle des établissements d'accueil de la petite enfance : crèches, haltes-garderies, CLSH. Il délivre aussi l'agrément des assistantes maternelles dont il organise et assure la formation.

> Les centres de PMI

Saint-Marc / Centre-ville

16 rue Alexandre Ribot 02 98 42 64 40

Rive Droite

25 rue Anatole France 02 98 45 16 54

Bellevue

13 Pl. Napoléon III 02 98 47 08 09

Kerédern

11 rue Gabriel Fauré 02 98 03 61 25

Centre Social Pen-ar-Créach

1, rue du Pr. Chrétien 02 98 02 18 56



A photograph of two young children sitting on a large, colorful, multi-colored cushion. In the foreground, a large red cushion features a large white eye with a black pupil, resembling a character. The child in the foreground is a young boy with blonde hair and blue eyes, wearing a grey sweater over a red shirt, looking directly at the camera. The child in the background is a young girl with dark hair, wearing a white shirt, smiling. The background shows a wooden door and a light blue wall.

Quelle
formule
de garde
choisir



Le projet d'accueil de l'enfant varie selon les besoins et les souhaits des familles, mais aussi selon les disponibilités des structures.

Le choix existe entre :

- l'accueil en structures collectives
- l'accueil en structures familiales
- l'accueil en haltes garderies
- la garde à domicile.
- l'accueil lié à des besoins spécifiques

Les différentes formes d'accueil

> Un accueil régulier

Vous recherchez un accueil pour une durée à temps complet ou partiel de 1 à 5 jours. Vous reprenez votre travail ou commencez une formation, travaillez en intérim ou êtes étudiant.

Solution : les crèches collectives, familiales, les assistantes maternelles du particulier employeur.

> Un accueil occasionnel

Vous avez besoin de quelques heures pour un rendez-vous, une démarche, une détente, un loisir.

Solution : les haltes garderies, les crèches collectives selon les disponibilités.



> Un accueil d'urgence

Vous n'avez pas pu anticiper la situation, vous commencez une formation ou un travail du jour au lendemain ou vous vous trouvez face à une urgence médicale...

Solution : les haltes garderies, les crèches collectives.

> Un accueil atypique

Vos horaires de travail ne correspondent pas aux horaires classiques d'ouverture des services (avant 7h, après 20h).

Solution : quelques crèches collectives associatives, le service relais de l'AGEF Domi-service.

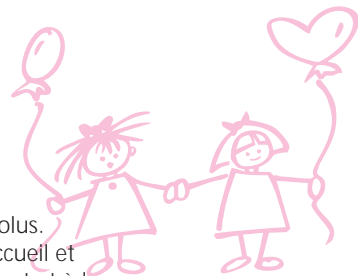
> Un accueil spécifique

Votre enfant présente des difficultés de développement.

Solution : les crèches collectives et familiales, les haltes garderies, la halte garderie spécifique les «Lucioles».

En cas de situation complexe, prendre contact avec les Relais d'accueil parents Assistantes Maternelles (RAM).

L'accueil collectif



Les crèches collectives municipales

Au nombre de quatre, elles accueillent les enfants jusqu'à 3 ans révolus. L'encadrement est assuré par une équipe qualifiée. Les activités d'accueil et de découverte, adaptées à chaque âge, participent à l'épanouissement et à la socialisation de l'enfant. Avant l'admission, une période d'adaptation progressive facilite l'entrée de ce dernier.

> Inscription

Pour y accéder, les parents doivent être domiciliés à Brest. Les inscriptions se font dans les mairies de quartier à tout moment et au plus tard quatre mois avant la date d'entrée de l'enfant. Les parents peuvent choisir la crèche de leur choix quelle que soit sa localisation. Toutes les crèches collectives municipales peuvent accueillir les enfants en difficulté de développement.

Formulaire de pré-inscription en ligne dans l'Espace Éducation - enfance du site de la ville de Brest : www.mairie-brest.fr

> Conditions d'admission

L'attribution des places se fait par une commission mensuelle qui a lieu deux mois avant la date présumée d'entrée. Elle tient compte des ressources de la famille et de la disponibilité de chaque établissement.

> Fonctionnement

Ces structures sont ouvertes de 7h15 à 19 heures du lundi au vendredi.

Les enfants peuvent être accueillis par contrat de 1 à 5 jours par semaine pour une durée minimum de 6 heures par jour, ou, de manière ponctuelle, quelques heures selon les places disponibles. Les crèches disposent de quelques places d'urgence.

« Accueil courte échelle » : Les enfants qui quittent la crèche à 2 ou 3 ans pour être scolarisés peuvent y être accueillis le mercredi et pendant les vacances scolaires selon les disponibilités l'année suivant le départ de la crèche.

Les crèches collectives associatives, d'entreprises ou mutualistes.

D'autres structures d'accueil collectives existent à Brest. Leur fonctionnement et les conditions d'admission varient de l'une à l'autre. Contactez-les le plus tôt possible. Les admissions se font généralement par ordre d'inscription.

Les crèches associatives

Ces petites structures encadrées par un personnel qualifié proposent des activités adaptées aux tout-petits.

Les inscriptions se font auprès de chaque structure et les listes sont établies par ordre d'inscription. Les tarifs sont calculés en fonction des revenus.

Les Canailloux

place Sanquer 02 98 43 44 03

Bout'chou, Patronage laïque de Lambézellec

rue du Lannoc 02 98 47 64 48

Frimousse

13 rue Graveran 02 98 43 40 49

Ptit Mousse

4, r. du Languedoc 02 98 03 40 55

Marmailles Pen Ar Créach

1, rue de Kerbernard 02 98 02 47 18

Graines de Soleil

14, rue St Marc 02 98 43 90 74

Mes premiers pas

6, rue de Lyon 02 98 44 77 59

Les Poupig d'Armor

Gérée par les Amitiés d'Armor, la crèche accueille les enfants de familles qui ne font pas partie de leur personnel.

30, rue de Kérélie 02 98 47 84 84



Crèche Jean de la Fontaine

Cette crèche des Mutuelles de Bretagne accueille aussi les enfants de familles qui ne font pas partie de leur personnel.

15, rue de Kerourien 02 98 00 89 80

Crèche de l'Action Sociale des Armées (ASA)

Elle accueille uniquement les enfants des ressortissants de cet organisme, à savoir les personnels civils et militaires de la Défense. Les tarifs sont calculés en fonction des revenus. Inscriptions sur place.

2, rue Portzmoguer 02 98 80 24 86

Les haltes garderies

Les haltes garderies accueillent pour quelques heures des enfants de 2 mois à 5 ans révolus. Les parents peuvent ainsi se libérer pour des démarches, des temps de détente, des rendez-vous médicaux...

Une équipe qualifiée prend en charge l'enfant, lui permettant de jouer et de communiquer avec d'autres enfants et adultes.

Six haltes garderies municipales

> Inscriptions

Elles sont réservées aux familles domiciliées à Brest. Les inscriptions se font directement dans la structure.



Il n'y a pas de réservation, sauf en cas de rendez-vous professionnel ou médical.

> Admission

Tarifs établis en fonction du barème CAF.

> Fonctionnement

Des heures d'adaptation aideront l'enfant à trouver ses repères.

Une éducatrice spécialisée peut prendre en charge pendant quelques heures les enfants en difficulté de développement.

Halte-garderie de Pen ar Créach.

13, rue du Pr. Chrétien 02 98 02 85 89

Halte-garderie de Pontanézen

7, rue Sisley 02 98 02 42 27

Halte-garderie de Bellevue

1, rue Pierre Trépos 02 98 03 83 50

Halte-garderie de Ty-An-Holl

4, rue Messenger 02 98 03 94 67

Halte-garderie de Kerourien

rue Pierre Ricard 02 98 34 16 44

Halte-garderie de Kerangoff

rue Franchey d'Esperey 02 98 45 45 10

La halte-garderie de « l'Impératrice Eugénie »

La halte-garderie de l'IGESA dite de « l'Impératrice Eugénie » accueille les enfants de 3 mois à 6 ans, jusqu'à trois demi-journées par semaine. Il y a quelques places à mi-temps. Elle est réservée aux ressortissants du Ministère de la Défense.

rue Yves Collet 02 98 22 15 29





L'accueil individuel

Les crèches familiales municipales

En crèche familiale municipale, l'enfant est accueilli au domicile d'un(e) assistant(e) maternel(le) agréé(e) par le Conseil général (*) et recruté(e) par la Ville de Brest dont elle (il) est la (le) salarié(e). L'enfant peut être accueilli jusqu'à 3 ans révolus. Ce type d'accueil permet à l'enfant d'évoluer dans un cadre familial et de participer à des jardins d'enfants, favorisant ainsi les débuts de socialisation.

> Inscription

Pour y accéder, les parents doivent être domiciliés à Brest. Les inscriptions se font dans les mairies de quartier à tout moment et au plus tard quatre mois avant la date d'entrée de l'enfant. Les parents peuvent choisir la crèche de leur choix quelle que soit sa localisation.

Formulaire de pré-inscription en ligne dans l'Espace Éducation - enfance du site de la ville de Brest : www.mairie-brest.fr

> Conditions d'admission

L'attribution des places se fait par une commission mensuelle qui a lieu deux mois avant la date présumée d'entrée. Elle tient compte des ressources de la famille et de la disponibilité de chaque établissement.

(*) agrément accordé pour un, deux ou trois enfants.

> Fonctionnement

L'accueil est possible de quatre à cinq jours fixes par semaine, de 7h30 à 19h30, du lundi au vendredi.

L'encadrement des assistant(e)s maternel(le)s est assuré par une équipe qualifiée.

L'assistant(e) maternel(le) du particulier employeur

Employée directement par les parents, l'assistant(e) maternel(le) dit(e) du particulier employeur, accueille l'enfant à son domicile. Elle (il) est agréé(e), formé(e) et contrôlé(e) par le service de PMI du Conseil général, qui s'assure des bonnes conditions d'accueil, d'hygiène, des capacités éducatives de l'intéressé(e).

L'agrément fixe le nombre et l'âge des enfants qui peuvent être accueillis.

L'assistant(e) reçoit une formation dispensée par la PMI qui la (le) suit également pendant toute la période de l'agrément.

Un contrat est signé entre le parent employeur et l'assistant(e), salarié(e) du parent.

Les listes d'assistant(e)s sont à retirer dans :

- > Les Centres Départementaux d'Action Sociale (CDAS)
- > Les Relais d'accueil parents Assistantes Maternelles municipaux (RAM)

CDAS St Marc

58, rue St Marc 02 98 42 64 40

CDAS Lambézellec

Pl. de Bretagne 02 98 03 39 52

CDAS Bellevue

3, Pl. Napoléon III 02 98 47 08 09

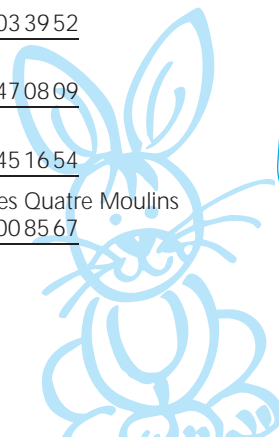
CDAS Rive Droite

25, rue Anatole France 02 98 45 16 54

RAM Rive Droite Mairie de quartier des Quatre Moulins

200 rue Anatole France 02 98 00 85 67

ram.quatremoulins@mairie-brest.fr



RAM de l'Europe Mairie de quartier de l'Europe
31 rue St Jacques 02 98 00 85 68
ram.europe@mairie-brest.fr

RAM de Bellevue Mairie de quartier de Bellevue
25 rue Napoléon III 02 98 00 85 15
ram.bellevue@mairie-brest.fr

RAM de St Marc Mairie de quartier de St Marc
124 rue de Verdun 02 98 00 85 66
ram.saint-marc@mairie-brest.fr

Le Relais d'accueil parents Assistantes Maternelles (R.A.M.)

Service municipal à la population, le Relais d'accueil parents Assistantes

Maternelles (RAM) est un lieu d'information, d'orientation et d'accompagnement pour les parents, les assistant(e)s maternel(le)s du particulier employeur ou les candidats à l'agrément d'assistant(e)s maternel(le)s.

Ses missions :

- > aider les parents dans le choix du mode d'accueil
- > conseiller les parents sur leur fonction d'employeur
- > informer les assistant(e)s maternel(le)s sur leur statut.
- > proposer des réunions débats en direction des parents, mais aussi des assistantes maternelles,
- > soutenir les projets des assistant(e)s maternel(le)s ainsi que les actions de professionnalisation de ces dernier(e)s.

Certain(e)s assistant(e)s se regroupent en associations et constituent des réseaux de professionnels. Sur Brest, il en existe quatre :

La Farandole à Kérargaouyat, La Capucine à Bellevue, Les Razmoquets à Lambézellec, Les Lapinous à Kérourien.



La crèche familiale du Centre Hospitalier Universitaire

Les enfants sont accueillis au domicile des assistant(e)s maternel(le)s encadré(e)s par la direction de la crèche. Agréé(e)s par le Conseil général, ces professionnel(le)s sont recruté(e)s par le centre hospitalier.

Ouverte principalement aux enfants du personnel hospitalier, elle peut accueillir des familles extra hospitalières en fonction des places disponibles. S'inscrire directement auprès de la structure.

Cette crèche fonctionne 24 h/24 du 1^{er} janvier au 31 décembre.
02 98 33 49 34.

Les gardes ou accueils dits « relais ».

En cas d'horaires de travail non classiques, la famille peut faire appel à des services intermédiaires spécifiques. Ceux-ci prennent le relais entre l'heure de départ du parent du domicile et la prise en charge de l'enfant dans un lieu d'accueil traditionnel, ou le soir entre la fermeture du mode d'accueil et le retour du parent au domicile.

L'Association Gestion Emplois Familiaux (AGEF)

254, rue de Gouesnou 02 98 41 05 65

Domi-Services

66, rue de Glasgow 02 98 46 58 58

Les Grands Parents occasionnels

5, rue Yves Collet 02 98 46 41 44

Baby- Sitting

Bureau Information Jeunesse

4, rue Auguste Morvan 02 98 43 01 08



A young child with dark hair, wearing a grey and black striped long-sleeved shirt and dark pants, is sitting on a colorful wooden play structure. The child is holding a yellow ball in their right hand and has their left hand resting on a yellow curved wooden element. The play structure features various colors including red, yellow, and light blue. In the background, there is a black safety net and a green fabric hanging. The ceiling is a standard white grid with recessed lighting.

les accueils par quartier

Les structures sont présentées par quartier mais il n'y a aucune obligation d'inscrire l'enfant dans un établissement près du domicile. Le choix de la localisation est libre.

Quatre-moulins



Mairie de Quartier des Quatre-moulins
200, rue Anatole France 02 98 00 85 40

Horaires :

Lundi au vendredi :
8h30 - 12h et 13h30 - 17h30
Samedi matin : 9h - 12h
Juillet / août : 9h - 12h et 13h30 - 17h. Fermé
le samedi

2 Relais d'accueil parents Assistantes Maternelles (RAM)

Mairie de Quartier des Quatre Moulins
200, rue Anatole France 02 98 00 85 67
ram.quatre-moulins@mairie-brest.fr

Accueil sur rendez-vous

Permanences téléphoniques :

Lundi et jeudi : 14h - 16h30
Mardi et mercredi : 9h - 11h30

3 Crèche collective municipale de Recouvrance

33, rue Saint-Exupéry 02 98 00 86 30
creche-collective-de-recouvrance@mairie-brest.fr

Horaires :

Lundi au vendredi : 7h15 - 19h

4 Crèche familiale «Les Korrigans»

33, rue Saint-Exupéry 02 98 00 86 90
creche-familiale-les-korrigans@mairie-brest.fr

Horaires :

Lundi au vendredi : 7h30 - 19h30

5 Halte-garderie municipale de Kérangoff

rue Franchet d'Espérey 02 98 45 45 10
halte-garderie-kerangoff@mairie-brest.fr

Horaires :

Lundi au vendredi :
8h30 - 11h45 et 13h15 - 17h15
Possibilité de journée continue :
8h15 - 17h45

6 Lieu d'accueil Parents / Enfants de Kérangoff «Les Petits Lutins»

Centre social de Kérangoff
rue Franchet d'Espérey 02 98 45 16 96

Horaires :

- mardi : 10h - 12h (période scolaire)

Public accueilli :

les enfants de 0 à 4 ans et leurs parents.



LA CAVALE
BLANCHE

QUÉLIVERZAN

PONT DE L'HARTELOIRE

rue Dupuy de Lôme

rue G^{al} Gallieni

Rond-point de Coat Tan
Boulevard de Plymouth

3 4

rue
St Exupéry

rue Anatole



2

Mairie de Quartier
DES QUATRE MOULINS

France

PONT DE
RECOVRANCE

rue de la Porte

RECOVRANCE

rue Franchet

6

d'Espérey

5

CS KERANGOFF

route de La Corniche

av. de l'École Navale





Mairie de Quartier de Saint Pierre
26, rue Jean-François Tartu 02 98 00 81 70

Horaires :

Lundi au vendredi :
8h30 - 12h et 13h30 - 17h30
Samedi matin : 9h - 12h
Juillet / août : 9h - 12h et 13h30 - 17h. Fermé
le samedi

2 Relais d'accueil parents Assistants Maternelles (RAM)

Mairie de Quartier des Quatre Moulins
200, rue Anatole France 02 98 00 85 67
ram.quatremoulins@mairie-brest.fr

Accueil sur rendez-vous

Permanences téléphoniques

Lundi et jeudi : 14h - 16h30
Mardi et mercredi : 9h - 11h30

7 Crèche Jean de La Fontaine (Mutuelles de Bretagne)

15, rue de Kérourien 02 29 00 89 80
creche.jeandelafontaine@mutuelles-de-bretagne.fr

Horaires :

Lundi au vendredi : 7h30 - 19h

8 Halte-garderie municipale de Kérourien

Rue Père Ricard 02 98 45 05 73
et 02 98 34 16 44

halte-garderie-kerourien@mairie-brest.fr

Horaires :

Lundi au vendredi :
8h30 - 11h45 et 13h45 - 17h15
Possibilité de journée continue
de 8h15 à 17h45

9 Lieu d'accueil Parents / Enfants «Les Loupiots»

Centre social de Kérourien
8, rue du Père Ricard 02 98 34 16 40
cs-kerourien.cafbrest@caf.cnafmail.fr

Horaires

Lundi : 9h - 11h30
Mercredi : 14h30 - 17h30





LA CAVALE
BLANCHE

B^d Tanguy-Prigent

Rond-point
de Coat Tan

Boul^{ard} de
Plymouth

Boul^{ard} de
Plymouth

8 9
CS KEROURIEN

7


MAIRIE DE QUARTIER
DE SAINT PIERRE

rue Anatole France **2**

rue Victor Eusen

route du Conquet

av. de l'École Navale

route du Conquet





Mairie de Quartier de Bellevue

25, place Napoléon III 02 98 00 85 00

mairie-bellevue@mairie-brest.fr

Horaires :

Lundi au vendredi :
8h30 - 12h et 13h30 - 17h30
Samedi matin : 9h - 12h
Juillet / août : 9h - 12h et 13h30 - 17h. Fermé
le samedi

11 Relais d'accueil parents Assistantes Maternelles (RAM)

Mairie de Quartier de Bellevue

25, place Napoléon III 02 98 00 85 15

ram.bellevue@mairie-brest.fr

Horaires :

Sur rendez-vous
Permanence téléphonique :
Lundi et jeudi : 14h - 16h30
Mardi et mercredi : 9h - 11 h 30

12 Crèche collective municipale de Bellevue

1, rue du Bourbonnais 02 98 00 86 70

creche-collective-bellevue@mairie-brest.fr

Horaires :

Lundi au vendredi : 7h15 - 19h

13 Crèche associative «P'tit Mousse»

4, rue du Languedoc 02 98 03 40 55

habasque.karen@9business.fr

Horaires :

Lundi au vendredi : 7h30 - 19h

14 Halte-garderie municipale de Bellevue

Centre social de Bellevue

1, rue Pierre Trépos 02 98 03 83 50

halte-garderie-bellevue@mairie-brest.fr

Horaires :

Lundi et mercredi :
8h30 - 12h et 13h30 - 17h30
Mardi et jeudi :
8h30 - 12h15 et 13h30 - 17h30
Vendredi : 8h30 - 12h15
Possibilité de journée continue :
8h30 - 17h30

15 Lieu d'accueil Parents / Enfants «La Maison Enchantée»

Comité d'usagers du Centre social de Bellevue

Centre social de Bellevue

1, rue Pierre Trépos 02 98 03 08 69

cs-bellevue.cafbrest@caf.cnafmail.fr

Horaires :

Lundi et vendredi : 9h30 - 11h
Mardi et jeudi : 15h - 17h



Boulevard de l'Europe

avenue Victor Le Gorgeu

12

rue Bourbonnais

rue du Languedoc

13

rue du Dauphiné

rue de Vendée



11

MAIRIE DE QUARTIER DE BELLEVUE

14 CS BELLEVUE

15

avenue de Tarente

place Napoléon III

rue Pierre Trépos

avenue Victor Le Gorgeu



LA CAVALE BLANCHE

DONT DE L'HARTELOIRE



Mairie de Quartier de Lambézellec
25, rue Robespierre 02 98 00 85 20
mairie-lambezellec@mairie-brest.fr

Horaires :

Lundi au vendredi :
8h30 - 12h et 13h30 - 17h30
Samedi matin : 9h - 12h
Juillet / août : 9h - 12h et 13h30 - 17h. Fermé
le samedi.

11 Relais accueil parents
Assistants Maternelles (RAM)

Mairie de Quartier de Bellevue
25, place Napoléon III 02 98 00 85 15

Permanence téléphonique :

Lundi et jeudi : 14h - 16h30
Mardi et mercredi : 9h - 11h30
Accueil sur rendez-vous.

18 Crèche associative «Bout'chou»

rue du Lannoc 02 98 47 64 48
pllambé-creche@wanadoo.fr

Type d'accueil :

régulier, occasionnel et d'urgence

Horaires :

Lundi au vendredi : 7h30 - 19h

19 Crèche associative
«Les Poupig d'Armor»

30, rue de Kérélie 02 98 47 84 84
poupig@amitiés-armor.asso.fr

Type d'accueil :

régulier, occasionnel, spécifique, atypique et
d'urgence.

Horaires :

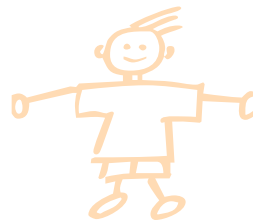
Lundi au vendredi : 7h - 20h30

20 Halte-garderie municipale
de Kérédern «Ty-An-Holl»

4, rue André Messenger 02 98 03 94 68
halte-garderie-keredern@mairie-brest.fr

Horaires :

Lundi au vendredi :
8h30 - 11h45 et 13h45 - 17h15.
Possibilité de journée continue :
8h15 - 17h45.





MAIRIE DE QUARTIER
DE LAMBÉZELLEC

rue du Lannoc **18** Boulevard de l'Europe

rue de Kérélie **19**

rue André
Messenger **20**

rue Pen ar Menez

Rond-point
de Kertatupage

boulevard Léon Blum

boulevard Montaigne

rue A. Kervern

rue P. Doumer

avenue Victor Le Gorgeu

rue J. Lesven

rue de Villeneuve



11



Mairie de Quartier de l'Europe
31, rue Saint Jacques 02 98 34 26 30
mairie-europe@mairie-brest.fr

Horaires :

Lundi au vendredi :
8h30 - 12h et 13h30 - 17h30
Samedi matin : 9h - 12h
Juillet / août : 9h - 12h et 13h30 - 17h. Fermé
le samedi.

**21 Relais d'accueil parents Assistantes
Maternelles (RAM)**

Mairie de Quartier de l'Europe
31, rue Saint Jacques 02 98 00 85 68
ram.europe@mairie-brest.fr

Permanence téléphonique :

Lundi et jeudi : 14h - 16h30. Mardi et
mercredi : 9h - 11h30. Sur rendez-vous.

**22 Crèche Collective Municipale
de l'Europe**

34, rue Saint Jacques 02 98 00 86 80
creche-collective-europe@mairie-brest.fr

Horaires :

Lundi au vendredi : 7h15 - 19h

23 Crèche Associative « Marmailles »

rue de Kerbernard 02 98 02 47 18
creche.marmaille@9business.fr

Type d'accueil :

régulier, occasionnel et spécifique

Horaires :

lundi au vendredi : 7h30 - 19h

**24 Halte-garderie Municipale
de Pontanézen**

5, rue Sisley 02 98 02 42 27
halte-garderie-pontanezen@mairie-brest.fr

Horaires :

8h30 - 11h45
Possibilité journées continues :
8h15 - 17h45

**17 Halte-garderie Municipale
de Pen-Ar-Créach**

Centre social de Pen-Ar-Créach - 13, rue du
Professeur Chrétien 02 98 02 85 89
halte-garderie-pen-ar-creach@mairie-brest.fr

Horaires :

lundi au vendredi :
8h30 - 12h15 et 13h30 - 17h15

**25 Lieu d'accueil Parents / Enfants
« la P'tite Maison »**

1, rue Sisley 02 98 41 49 10

Horaires :

mardi et jeudi :
14h - 18h (sauf entre Noël et Nouvel An)

Public accueilli :

les enfants de 0 à 4 ans et leurs parents.



Boulevard de l'Europe

rue Sisley
24

rue du 8 Mai 1945
25

22

21

MAIRIE DE QUARTIER
DE L'EUROPE



rue St Jacques

rue du Dourjacq

rue de Villeneuve

rue de
Kerbernard
23

rue du
Professeur
Chrétien

17 CS PEN AR GRÉACH

rue Albert Louppe

Place de
Strasbourg

Route de Quimper

rue Jean Jaurès

rue de Valmy

rue St Marc

rue de Verdun

rue Pierre Sémard

Chelieu





Mairie de Quartier de Saint Marc
124, rue de Verdun 02 98 00 85 70
mairie-saint-marc@mairie-brest.fr

Horaires :

Lundi au vendredi :
8h30 - 12h et 13h30 - 17h30
Samedi matin : 9h - 12h
Juillet / août : 9h - 12h et 13h30 - 17h. Fermé
le samedi.

26 Relais d'accueil parents Assistantes
Maternelles (RAM)

Mairie de Quartier de Saint Marc
124, rue de Verdun 02 98 00 85 66
ram.saint-marc@mairie-brest.fr

27 Crèche Associative
«Graines de soleil»

14 - 22, rue Saint Marc 02 98 43 90 74
graines.soleil@orange.fr

Horaires :

Lundi au vendredi : 8h - 19h
Samedi : 8h30 - 17h30

28 Lieu d'accueil Parents / Enfants «P'tits
galets et gros cailloux» (MPT du
Guelmeur)

École du Guelmeur
rue Georges Melou 02 98 43 65 80

Horaires :

Mardi : 8h45 - 11h45 et 13h30 - 16h30
Mercredi : 9h - 12h
Jeudi : 13h30 - 16h30

Public accueilli :

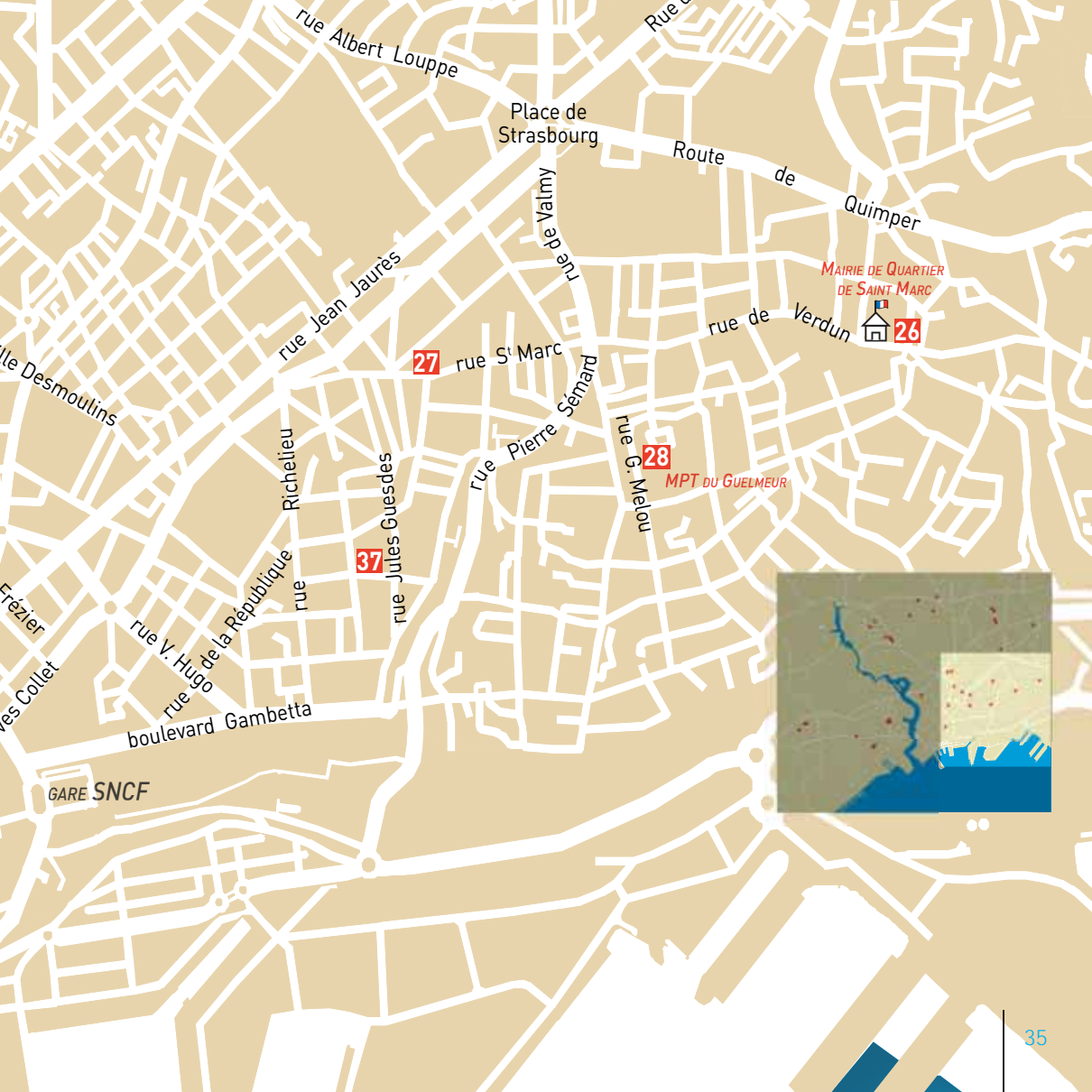
les enfants de 0 à 6 ans et leurs parents.

37 Crèche Familiale du Centre Hospitalier

Résidence Delcourt Ponchelet
55, rue Jules Guesde 02 98 33 49 34
ou 02 98 33 49 35

adaptés aux besoins spécifiques des personnels
hospitaliers (garde de nuit, avant 6h30, après 21h)





MAIRIE DE QUARTIER
DE SAINT MARC



27

28

37

MPT DU GUELMEUR



GARE SNCF



Mairie de Quartier de Brest Centre
2, rue Frézier 02 98 00 86 35

contact@mairie-brest.fr

Lundi au vendredi :
8h30 - 12h et 13h30 - 17h30

Samedi matin : 9h - 12h

Juillet / août : 9h - 12h et 13h30 - 17h Fermé
le samedi.

30 Crèche Collective Municipale de Kérigonan

14, rue Alexandre Ribot 02 98 00 84 90

creche-collective-kerigonan@mairie-brest.fr

Lundi au vendredi : 7h30 - 19h

31 Crèche Familiale Municipale «Les P'tits Zefs»

11, place des F.T.P.F. 02 98 43 04 51

creche-familiale-les-ptits-zefs@mairie-brest.fr

Lundi au vendredi : 7h30 - 19h30

32 Crèche Associative «Mes premiers pas» (Association «Ludo Kids»)

6, rue de Lyon 02 98 44 77 59

ludo-kids.association@orange.fr

Lundi au vendredi : 7h45 - 19h

33 Crèche Associative « Frimousse »

13, rue M^{gr} Graveran 02 98 43 40 49

Lundi au vendredi : 8h - 18h30

34 Crèche Associative «les Canailloux»

École Sanquer - Place Sanquer 02 98 43 44 03

les.canailloux@yahoo.fr

Lundi au vendredi : 7h30 - 19h

35 Crèche Collective de l'Action Sociale des Armées (IGESA)

2, rue de Portzmoguer 02 98 80 24 86

Lundi au vendredi : 7h - 18h45

Spécificité : réservé aux ressortissants du
Ministère de la Défense.

36 Halte-garderie Marine «Impératrice Eugénie»

Plateau de Kéroriou

Rue Yves Collet 02 98 22 15 29

hgbrest@igesa.fr

Lundi au vendredi : 8h30 - 18h

Pendant les vacances scolaires : 9h - 17h30

Réservée aux ressortissants du Ministère de la
Défense.

38 Lieu d'accueil Parents /Enfants «la Ribambelle»

57, rue de Glasgow 02 98 43 03 15

www.ribambelle-brest.org

Lundi et jeudi : 15h - 19h,
mardi et vendredi : 9h30 - 12h30

Public accueilli :

enfants de 0 à 4 ans et leurs parents



HOTEL DE VILLE
MAIRIE DE QUARTIER DE BREST CENTRE

35

31

30

38

33

29

34

36

32

GARE SNCF





Lieux d'échanges



De nombreux services et associations proposent aux parents des échanges et des soutiens, ponctuels ou dans la durée.

Lieux parents-enfants

Les accueils parents-enfants sont des espaces d'écoute et d'échange. Ils reçoivent les enfants accompagnés d'un adulte dans un cadre adapté. À l'occasion d'activités ludiques, les uns et les autres rencontrent d'autres enfants, d'autres parents et des professionnels. On peut y passer un moment agréable, écouter, être écouté, partager des préoccupations quotidiennes ou liées à l'éducation.

Les lieux d'accueil Parents-Enfants

La Ribambelle
57 rue de Glasgow
02 98 43 03 15

La P'tite Maison
1 rue Sisley
02 98 41 49 10

L'Arc-en-ciel
1 rue Sisley
02 98 02 22 00

Les Loupiots
(centre social de Kérourien)
rue du Père Ricard
02 98 34 16 40

La Maison Enchantée
(centre social de Bellevue)
rue Pierre Trépos
02 98 03 08 69

Petits galets et gros cailloux
(école du Guelmeur)
rue Georges Melou
02 98 43 65 80





Certains centres sociaux, maisons pour tous et patronages laïques municipaux liés par convention à la ville de Brest et au Conseil Général du Finistère proposent aussi des lieux ou des moments de rencontre parents-enfants. Prendre contact directement avec ces structures. - adresses pages suivantes.

Rencontres et soutien

Confrontés à des interrogations ou difficultés particulières, les parents peuvent interpellier des professionnels pour des conseils ou une aide psychologique.

Parentel

Les professionnels de l'association Parentel assurent une permanence téléphonique. Ils répondent aux parents qui rencontrent des difficultés avec leur(s) enfant(s) ou se posent des questions à son sujet. Cette permanence téléphonique gratuite (coût de la communication locale) a lieu du lundi au jeudi de 9h à 12h et 14h à 17h, et le vendredi de 9h à 12h.

Des entretiens (payants) individuels ou en couples peuvent être programmés sur rendez-vous avec un psychologue.

4, rue Colonel Fontferrier 02 98 43 21 21

Le C.A.M.S.P.

Le Centre d'Action Médico-Sociale Précoce est un lieu de dépistage et de soins pour les enfants présentant des troubles du développement d'origine diverse. Dans le cadre de la prévention, les parents peuvent aussi prendre rendez-vous pour des consultations et des bilans spécialisés.

Rue Charles Baudelaire - BP 92162
29221 Brest CEDEX 2 02 98 47 75 88

Jumeaux et plus Finistère

Cette association départementale assure une permanence téléphonique 24h / 24 pour répondre aux questions des parents ou futurs parents de jumeaux ou d'enfants multiples.

Résidence Surcouf, bâtiment A3, Quimill
29500 Châteaulin 02 98 81 44 10



Les autres lieux d'éveil

*Des équipements proposent
des activités d'éveil ou de loisirs
pour les jeunes enfants.
Se renseigner directement
auprès d'eux.*

Les bibliothèques municipales

Le réseau des bibliothèques de Brest mène des actions autour de la petite enfance, dans ses bibliothèques ou les structures d'accueil pour les tout-petits. Régulières ou ponctuelles, ces activités ont pour objet la découverte des livres et la lecture d'histoires.

Objectif : permettre dès le plus jeune âge une proximité avec le livre, participer à l'éveil culturel des enfants à travers une relation adulte-enfant. Les projets d'animation de la bibliothèque sont annoncés dans le *Bibliofil*, magazine de la bibliothèque dans la rubrique : « les rendez-vous des benjamins » et sur le site des bibliothèques municipales : www.mairie-brest.fr/biblio

Bibliothèque Neptune Jeunesse
16 bis, rue Traverse 02 98 00 87 41

Bibliothèque Saint-Martin
place Guérin 02 98 34 32 84

Bibliothèque des Quatre-Moulins
186, rue Anatole France 02 98 45 96 35

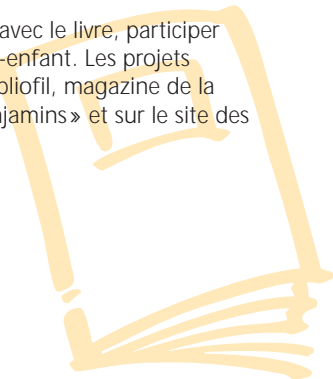
Médiathèque de Bellevue
25, place Napoléon III 02 98 00 89 30

Bibliothèque de la Cavale Blanche
place Jack London 02 98 05 54 00

Médiathèque Jo Fourn, Pontanézen
rue Sisley 02 98 02 52 40

Bibliothèque de Saint-Marc
place Vinet 02 98 00 89 80

Médiathèque de Lambézellec
8 rue Pierre Corre 02 98 00 89 40



Les centres sociaux, maisons pour tous, patronages laïques municipaux

Ces structures associatives de quartier soutenues financièrement par la Ville de Brest proposent des activités pour les petits accompagnés de leurs parents, des animations et espaces ludothèques ouverts aux familles.

Centres sociaux

Bellevue
1, rue Pierre Trépos 02 98 03 08 69

Kérangoff
rue Franchet d'Espérey 02 98 45 16 96

Kéredern
4, rue Messenger 02 98 03 60 13

Kerourien
rue Père Ricard 02 98 34 16 40

Pen ar Créach
13, rue Pr. Chrétien 02 98 02 18 56

Maisons Pour Tous

Bellevue
1, rue du Quercy 02 98 03 37 37

Guelmeur
Place André Jézéquel 02 98 44 71 85

Harteloire
39, av. Clémenceau 02 98 46 07 46

Kérinou
rue Somme Py 02 98 44 32 10

Lambézellec
30, rue de Coëtlogon 02 98 01 18 13

Pen ar Créach
17, rue Professeur Chrétien 02 98 02 29 75

Saint-Pierre
25, rue Victor Eusen 02 98 45 10 92

Valy-Hir
1, rue des Frères Goncourt 02 98 45 10 95



Centre Socio-Culturel L'escale
5, rue Sisley 02 98 02 22 00

Patronages Laïques municipaux

PL du Bergot
31, rue Vendée 02 98 03 18 78

PL Cavale Blanche
10, rue Hegel 02 98 45 86 43

PL Guérin
1, rue Alexandre Ribot 02 98 80 08 42

PL Lambézellec
4, rue Lannoc 02 98 03 05 02

PL Pilier Rouge
2, rue Fleurus 02 98 41 89 76

PL Le Gouill
15, rue Tartu 02 98 05 54 37

PL Recouvrance
2, rue Louis Legendre 02 98 45 06 90

PL Saint-Marc
12, rue Dr Floch 02 98 02 14 80

PL Sanquer
26, rue Choquet de Lindu 02 98 44 55 53



Les bébés tritons brestois

L'association dispose de créneaux horaires dans les piscines pour l'accueil des petits (6 mois à 3 ans) et de leurs parents. La température de l'eau est adaptée, les conditions d'hygiène particulièrement surveillées. Des séances de gymnastique aquatique sont organisées pour les femmes enceintes.

31, rue Commandant Drogou 02 98 47 37 04

À petits pas vers la maternelle



L'école maternelle à quel âge ?

La Ville de Brest est tenue au respect des règles fixées par l'Education Nationale : seuls peuvent être inscrits les enfants qui ont atteint l'âge de deux ans au jour de la rentrée. L'admission ne sera faite qu'après acceptation des enfants de 3 ans et plus, et devra respecter la capacité d'accueil de l'école fixée par l'inspecteur d'Académie.

Comment inscrire votre enfant à l'école ?

La Ville de Brest gère les inscriptions dans les écoles publiques. Elles sont faites auprès des services d'accueil des mairies de quartier ou centrale. Le certificat d'inscription scolaire établi en mairie est présenté au responsable de l'école. Les inscriptions dans les écoles privées se font directement auprès des établissements.

Dans quelle école inscrire votre enfant ?

La ville de Brest dispose d'un réseau d'écoles dense qui permet d'avoir dans chaque quartier une école publique à proximité immédiate de son lieu d'habitation.

Il est donc conseillé d'inscrire votre enfant dans l'école de votre quartier. Si pour des raisons pratiques vous êtes amenés à faire un autre choix, il vous est possible de l'inscrire dans une autre école à l'exception de celles qui sont dotées d'un périmètre scolaire.

En effet dans ces établissements seuls peuvent être inscrits les enfants domiciliés à l'intérieur du périmètre. Une dérogation peut néanmoins être demandée. Elle doit être motivée et accompagnée de pièces justificatives (attestation de domicile, ou toute autre pièce permettant l'instruction de la demande de dérogation). Pour connaître les écoles dotées d'un périmètre, s'adresser aux services d'accueil des mairies.

Votre enfant déjeunera au restaurant scolaire ? Il sera accueilli en halte-d'accueil ?

Toutes les écoles publiques brestoises disposent d'un service de restauration scolaire et d'une halte-d'accueil qui fonctionne le matin avant la classe, à partir de 7h15 et le soir, après la classe, jusqu'à 19h30. Quelques haltes sont gérées par des associations de parents d'élèves ou des équipements de quartier, mais

fonctionnent dans les locaux de l'école. Les inscriptions se font dans les mairies. Les tarifs varient selon le quotient familial.

Quel accueil le mercredi et pendant les vacances scolaires ?

Les centres de loisirs maternels municipaux accueillent les enfants dès qu'ils sont scolarisés, jusqu'au CP inclus. Ils sont réservés aux enfants brestois. Ces centres fonctionnent le mercredi et pendant les vacances scolaires. L'enfant est accueilli pour la journée. Les inscriptions se font dans les mairies.

Certains équipements de quartier accueillent également de jeunes enfants dans leurs centres de loisirs. Cet accueil peut se faire par demi-journée. Un document d'information sur tous les centres de loisirs et leurs caractéristiques est disponible dans les services d'accueil des mairies.

Les tarifs pratiqués par les centres de loisirs municipaux ou associatifs varient suivant le quotient familial.



Adresses utiles

Ville de Brest
Service Petite Enfance
02 98 00 86 28
www.mairie-brest.fr

SAMU : 15

Service pédiatrie
Hopital Morvan
02 98 22 34 88

SOS Médecin
02 98 34 00 00

Centre anti-poison
02 99 59 22 22

CAMPS (centre d'Action
Médicosociale Précoce)
Rue Baudelaire
02 98 47 75 88

Les Lucioles
42, rue Lumière
02 98 42 23 50

Parentel
4, rue Colonel Fontferrier
02 98 43 21 21

Mouvement français
pour le planning familial
6 rue de Pen Ar Creach
02 98 44 08 14

Centre de Planification
et d'éducation familiale
16, rue Ribot
02 98 03 93 55

Centre d'Information sur les Droits
des Femmes et des Familles
26, rue Fautras
02 98 44 97 47

Maison du Couple
et de la Famille
8, rue de Vannes
02 98 47 26 26

Association Gestion
des Emplois Familiaux (AGEF)
254, route de Gouesnou
02 98 41 05 65

Domi-service
66, rue de Glasgow
02 98 46 58 58

Domicile Action 29
3, rue Jules Ferry
02 98 46 51 55

Union Départemental
des Associations Familiales
15, rue Gaston Planté
ZAC de Kergaradec - 29850 Gouesnou
02 98 33 34 00

Grands-parents occasionnels
5, rue Yves Collet
02 98 46 41 44

Baby sitting
Bureau Information Jeunesse
rue Augustin Morvan
02 98 43 01 08

